

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par la Direction générale de la gouvernance, de l'analyse et de la performance du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). Elle a été produite par la Direction générale des communications du MESS.

Renseignements

Internet : www.mtess.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-96357-8 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2023

Table des matières

Message des ministres	IV
Message de la sous-ministre	V
L'organisation en bref	1
Mission	1
Vision	2
Valeurs.....	2
Quelques données clés en matière de développement durable.....	3
Contributions de l'organisation au développement durable par l'entremise de politiques publiques	4
Contexte interne.....	5
Contexte externe.....	6
Plan d'action de développement durable	8
Action 1 : Financer des projets visant le développement des compétences liées à la transition verte.....	8
Action 2 : Soutenir financièrement de nouveaux organismes communautaires	9
Action 3 : Accompagner les personnes les plus vulnérables afin qu'elles intègrent le marché du travail de façon durable.....	10
Action 4 : Intégrer en emploi les personnes ayant bénéficié d'une aide des services publics d'emploi	11
Action 5 : Évaluer la durabilité des interventions ministérielles	12
Action 6 : Soutenir l'intégration de critères de durabilité dans les programmes de soutien financier normés.....	13
Action 7 : Accroître la part des acquisitions responsables liées à un contrat.....	14
Action 8 : Améliorer la maturité numérique responsable	15
Action 9 : Soutenir les travaux de la Société québécoise des infrastructures menant à l'obtention d'attestations ICI on recycle +.....	16
Action 10 : Optimiser les installations favorisant le transport actif lors de projets immobiliers	17
Action 11 : Favoriser le transport actif, le transport collectif et les solutions de rechange à l'auto solo.....	18
Tableau synoptique	19

Message des ministres

Le Plan d'action de développement durable 2023-2028 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale vise à orienter les actions que nous poserons en tant qu'organisation afin de respecter nos obligations en vertu de la *Loi sur le développement durable* et de mieux répondre aux besoins de la population, des organismes communautaires et des entreprises d'aujourd'hui et de demain.

Le fait que nos interventions ciblent des enjeux socio-économiques intrinsèquement liés aux objectifs de développement durable donne un sens particulier à nos efforts. En effet, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que la recherche d'une plus grande équité font partie des valeurs du Ministère qui permettent de contribuer au développement durable. De la même façon, nos interventions en matière d'emploi favorisent l'intégration de tous et de toutes au marché du travail, facilitent la transformation de notre économie pour qu'elle soit plus verte et accélèrent la transition énergétique.

Ce plan d'action permettra aussi au Ministère de répondre aux exigences gouvernementales en matière d'exemplarité de l'État afin de réduire son empreinte écologique et de favoriser la considération des principes de développement durable dans ses interventions.

Nous sommes très fières que notre organisation participe à la mobilisation de l'ensemble des ministères et d'un grand nombre d'organismes gouvernementaux en faveur du développement durable. Nous croyons que ce plan d'action permettra de renforcer nos efforts en la matière pour assurer un avenir plus vert et équitable à l'ensemble de la population québécoise.

La ministre de l'Emploi,



Kateri Champagne Jourdain

La ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire,



Chantal Rouleau



Crédits : Émilie Nadeau

Message de la sous-ministre

Les actions proposées dans le cadre de notre Plan d'action de développement durable 2023-2028 s'insèrent de multiples façons dans le travail accompli au Ministère, que ce soit par ses interventions réalisées auprès de la clientèle ou par sa gestion des ressources.

Au cours des cinq prochaines années, notre ministère s'engage à optimiser et à bonifier ses interventions afin d'atteindre les cibles qu'il s'est fixées et à contribuer ainsi à la prospérité sociale et économique du Québec et à l'intégrité de son environnement. L'évaluation de la durabilité de ses interventions permettra d'ailleurs au Ministère de favoriser l'atteinte de ses cibles.

Afin de contribuer aux objectifs visant l'exemplarité de l'État, le Ministère prévoit d'intégrer des critères écoresponsables à ses acquisitions et à ses programmes de soutien financier. Il souhaite également limiter l'empreinte environnementale de ses systèmes numériques, soutenir la Société québécoise des infrastructures dans l'obtention d'attestations ICI on recycle + et favoriser le transport actif et collectif ainsi que les solutions de rechange à l'auto solo. Les actions proposées dans ce plan assureront une meilleure prise en compte des principes de développement durable dans nos processus et nos décisions.

En somme, la mise en œuvre du Plan d'action de développement durable 2023-2028 permet de répondre aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux actuels, tels que la lutte contre la pauvreté et les changements climatiques ainsi que la transformation du marché du travail, en mettant de l'avant des valeurs et des objectifs qui permettront à notre organisation et à sa clientèle de s'adapter aux défis de demain.



La sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale,

A handwritten signature in black ink that reads "Annick Laberge". The script is fluid and cursive.

Annick Laberge

L'organisation en bref

Mission

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale soutient la participation de la population, des entreprises, des organismes et des communautés au développement et à la prospérité du Québec. Il accompagne sa clientèle et en favorise l'autonomie. Il offre un accès simplifié aux services gouvernementaux.

Le Ministère offre des services relatifs à la main-d'œuvre, à l'emploi, à l'assistance sociale, à l'assurance parentale, à l'action communautaire et bénévole ainsi qu'aux registres de l'État, dont le registre des entreprises et le registre de l'état civil. Le Ministère agit aussi comme guichet multiservice pour de nombreux services gouvernementaux et comme Éditeur officiel du gouvernement. Il accompagne une clientèle variée qui comprend des individus, des familles, des travailleuses et des travailleurs, des entreprises, des organismes communautaires ainsi que des ministères et des organismes gouvernementaux. Les services du Ministère sont disponibles sur l'ensemble du territoire québécois grâce aux centres d'appels, aux services en ligne et aux bureaux répartis dans les 17 régions administratives.

Pour réaliser sa mission, le Ministère compte sur plusieurs partenaires, dont les organismes relevant de la ministre de l'Emploi¹ et de la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire², avec lesquels il collabore, interagit ou s'associe. Leur contribution permet d'offrir des services répondant aux attentes de la population en plus de simplifier l'accès à ces services pour en assurer la continuité et en améliorer l'efficacité. La figure ci-après présente les principaux partenaires du Ministère.



1. Conseil de gestion de l'assurance parentale et Commission des partenaires du marché du travail (incluant les 17 conseils régionaux des partenaires du marché du travail).

2. Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Vision

Aider les gens et cultiver les talents.

Le Ministère aide les personnes, les familles, les organismes communautaires et les entreprises à qui il offre ses services. Il cultive les talents des personnes qui bénéficient des programmes d'assistance sociale et des interventions des services publics d'emploi. Il cultive également les talents des gestionnaires des entreprises, notamment en matière de gestion des ressources humaines. Il les aide aussi à remplir leurs obligations vis-à-vis de la transparence corporative. Enfin, le Ministère cultive les talents de son personnel afin de développer son potentiel, de lui offrir une expérience employé inspirante et de demeurer une organisation performante, au service de la population. Ainsi, le volet social du développement durable est ancré dans la vision du Ministère, tant au niveau de la population qu'il sert, des entreprises et des partenaires qu'il soutient que du personnel qu'il emploie.

Valeurs

Les interventions du Ministère sont en cohérence avec les cinq valeurs de l'administration publique québécoise : **compétence, loyauté, respect, intégrité et impartialité.**

Le Ministère a aussi choisi de se donner deux valeurs distinctives, soit la qualité des services et l'équité.

- **Qualité des services** : chaque membre du personnel place au cœur de son action les attentes de la population, des entreprises et des partenaires du Ministère. Le personnel offre un service approprié, répondant à des critères de respect des délais, de courtoisie, d'accessibilité, de confidentialité et d'efficience. De plus, il fournit une information claire, juste et complète.
- **Équité** : chaque membre du personnel traite les besoins des individus, des entreprises et des partenaires du Ministère de façon juste et objective. Le personnel assure les services auxquels ils ont droit tout en tenant compte de leur réalité.

Quelques données clés en matière de développement durable

Données clés	Description
4,7 G\$	Budget du Ministère en 2023-2024
7 093	Effectif du Ministère au 31 mars 2023 ³
173	Nombre de bureaux, incluant les bureaux de Services Québec, les centres administratifs, les entrepôts et les centres d'appels au 31 mars 2023
261 951	Adultes prestataires de l'assistance sociale en moyenne mensuellement en 2022-2023
5,2 %	Taux de faible revenu au Québec en 2021 selon la Mesure du panier de consommation (MPC) de l'année de base 2018
439 000	Nombre de personnes à faible revenu au Québec en 2021 selon la MPC de l'année de base 2018
78,8 M\$	Soutien financier en appui à la mission globale des organismes communautaires en 2022-2023, par l'entremise des programmes administrés par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales
77,5 %	Taux d'emploi des 15 ans à 64 ans en 2022-2023
178 229	Adultes participant activement aux mesures d'emploi en 2022-2023 • 23 492 nouveaux participants et participantes au volet Individus de la Mesure de formation de la main-d'œuvre en 2022-2023 • 9 231 nouvelles entreprises participant au volet Entreprises de la Mesure de formation de la main-d'œuvre en 2022-2023
183,0 M\$	Montant total des subventions accordées par le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre en 2022-2023
500	Nombre de projets subventionnés par le Fonds de développement et reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre en 2022-2023 • 18 248 entreprises visées par les projets acceptés • 59 131 individus visés par les projets acceptés

3. Effectifs réguliers (temporaires et permanents) et occasionnels

Contributions de l'organisation au développement durable par l'entremise de politiques publiques

Nom du document organisationnel	Orientation/objectif du document organisationnel	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (prolongé d'un an ou d'ici l'adoption du prochain plan)	L'ensemble du plan d'action	3.1 Assurer une transition socio-écologique juste 3.2 Valoriser l'égalité et la diversité de notre société
Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées : Pour un Québec riche de tous ses talents 2019-2024	L'ensemble de la stratégie	3.2 Valoriser l'égalité et la diversité de notre société
Stratégie ministérielle d'intégration professionnelle des Premières Nations et des Inuits	L'ensemble de la stratégie	3.2 Valoriser l'égalité et la diversité de notre société
Plan d'action gouvernemental en action communautaire 2022-2027	L'ensemble du plan d'action	3.1 Assurer une transition socio-écologique juste
Plan d'action annuel des services publics d'emploi 2023-2024	L'ensemble du plan d'action	3.2 Valoriser l'égalité et la diversité de notre société
Plans d'action régionaux 2023-2024	L'ensemble du plan d'action	3.2 Valoriser l'égalité et la diversité de notre société
Plan d'action ministériel pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2020-2024	L'ensemble du plan d'action	3.2 Valoriser l'égalité et la diversité de notre société 4.3 Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes

Contexte interne

Une offre de services variée

Pour accomplir sa mission, le Ministère peut compter sur un personnel dévoué, composé de 7 093 personnes, dont 89,6 % consacrent leurs efforts aux services directs et indirects relatifs à la main-d'œuvre, à l'emploi, à l'assistance sociale, à l'assurance parentale, à l'action communautaire et bénévole ainsi qu'aux registres de l'État. Étant donné la vaste étendue des services offerts, le Ministère peut agir sur différents fronts pour favoriser un développement plus durable. Par exemple, le Ministère soutient les entreprises, notamment par le rehaussement et le développement des compétences des travailleuses et des travailleurs, dont celles nécessaires à la transition verte. Pour ce faire, il peut particulièrement compter sur le réseau des partenaires de la Commission des partenaires du marché du travail qui lui permet de prendre le pouls du terrain des diverses parties prenantes du marché du travail, tant sur le plan national, régional que sectoriel, et ainsi favoriser le déploiement rapide d'actions pertinentes. Il soutient également les groupes communautaires et assure la coordination de l'intervention gouvernementale auprès de ces derniers. De plus, il vient en aide aux personnes plus démunies en leur assurant un revenu de base et en facilitant leur intégration à la vie sociale et au marché du travail. C'est entre autres par la réalisation d'interventions adaptées aux besoins spécifiques des personnes issues des groupes sous-représentés sur le marché du travail que le Ministère facilite leur intégration en emploi.

Un vaste territoire à desservir

Le Ministère agit aussi comme un guichet multiservice permettant un accès simplifié à des services publics. Ses services sont disponibles sur l'ensemble du territoire québécois. Le Ministère est présent dans 173 bureaux, ce qui le positionne comme l'un des ministères occupant le plus de locaux au gouvernement du Québec. Ainsi, le Ministère peut avoir un effet positif sur l'environnement et la société en optant pour des choix d'acquisitions responsables, que ce soit par l'entremise de ses contrats de service, de l'achat de mobiliers, de l'usage de technologies de l'information, etc. Par ailleurs, le Ministère peut réduire son empreinte écologique en optimisant ses installations de gestion des matières résiduelles pour mieux les valoriser et encourager le transport actif en bonifiant ses équipements et ses aménagements (support à vélo, vestiaires, douches, etc.).

Une expérience employé mobilisatrice

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, le Ministère doit également démontrer son caractère distinctif à l'égard de l'attraction et de la rétention du personnel afin de se positionner comme un employeur de choix et assurer le maintien de services de qualité à l'ensemble de la population. Pour ce faire, le Ministère s'est doté d'un engagement clair : être une organisation imprégnée de valeurs humaines, qui met la clientèle au cœur de ses actions, qui mise sur l'expertise et le potentiel de son personnel, le tout dans un milieu où règnent l'entraide et le travail d'équipe. De cet engagement peuvent découler différentes actions visant à favoriser la santé, la qualité de vie, l'engagement et la mobilisation du personnel. Les actions prévues au Plan d'action de développement durable du Ministère y sont étroitement liées.

Contexte externe

La pénurie de main-d'œuvre et la transformation du marché du travail

Le Québec fait face à des pénuries de main-d'œuvre dans plusieurs régions et secteurs économiques, comme en témoigne le nombre élevé de postes vacants (près de 220 000 au 1^{er} trimestre de 2023⁴). Il y a plus de postes vacants que de personnes sans emploi et à la recherche d'un emploi. Cette situation est exceptionnelle et se constate dans plusieurs régions du Québec et dans de multiples secteurs d'activités économiques. Le vieillissement de la population est un facteur incontournable pour expliquer la pénurie de main-d'œuvre dans un contexte de relance postpandémique. Bien que relativement stable depuis un an, le taux de postes vacants est très élevé comparativement à la situation qui prévalait avant la pandémie de COVID-19. De plus, les entreprises font face à des difficultés de recrutement de personnel. Cette situation n'est pas étrangère au fait que le taux d'emploi de la population âgée de 15 à 64 ans ait atteint un sommet historique et que le taux de chômage soit aussi à un niveau plancher historique.

Les besoins des entreprises sont donc en hausse et ils se diversifient. Les aspirations de la main-d'œuvre évoluent également. Depuis des années, l'économie connaît une transformation caractérisée par la montée de l'automatisation, de la robotisation ainsi que par un recours croissant à l'intelligence artificielle. Accusant un retard par rapport aux entreprises canadiennes, les entreprises québécoises doivent moderniser davantage leurs infrastructures et leurs processus afin d'accroître leur productivité, de demeurer compétitives, de compenser en partie la pénurie de main-d'œuvre et de repenser la nature des emplois de demain. Par exemple, les changements climatiques rendent la transition vers une économie verte incontournable, ce qui génère de nouveaux besoins en termes de rehaussement et de développement des compétences des travailleuses et des travailleurs qui devront potentiellement se requalifier dans de nouveaux types d'emploi. Ces changements, exacerbés par la pandémie, exercent une forte pression sur les entreprises qui doivent adapter leurs pratiques de gestion des ressources humaines aux réalités actuelles du marché du travail, fidéliser leur personnel et développer leurs compétences.

En répondant à ces enjeux, notamment par l'entremise du programme Ambition-Compétences et du Plan d'action de développement durable 2023-2028, le Ministère contribuera à atteindre l'objectif 1.2 de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD), lequel vise à structurer le marché des emplois verts et verdissants.

Les personnes en situation de vulnérabilité dans un contexte économique incertain

La hausse du coût de la vie implique la diminution du pouvoir d'achat des consommateurs et consommatrices, notamment les ménages à faible revenu qui ont déjà du mal à couvrir leurs besoins de base en matière de logement, d'énergie et de nourriture. Les prix des aliments et du logement ont respectivement augmenté de 11,3 % et de 7,1 % entre les mois de janvier 2022 et janvier 2023⁵. En 2021, 13,1 % de la population québécoise vivait en situation d'insécurité alimentaire (1,1 million de personnes), dont 58,5 % des ménages étaient inscrits à l'assistance sociale⁶.

Cependant, le taux de faible revenu au Québec, selon la MPC de l'année de base 2018, se situe à 5,2% en 2021, ce qui représente une forte baisse par rapport à 2017, où il se situait à 10,9 %. Cette baisse est en partie attribuable aux mesures de soutien public du revenu en vigueur en 2020

4. STATISTIQUE CANADA. Tableau 14-10-0398-01 Postes vacants, employés salariés et taux de postes vacants selon les régions économiques, données trimestrielles désaisonnalisées.

5. STATISTIQUE CANADA. Tableau 18-10-0004-01 Indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonné.

6. TARASUK V, LI T, FAFARD ST-GERMAIN, AA. (2022) Household food insecurity in Canada, 2021. Toronto: Research to identify policy options to reduce food insecurity (PROOF). Household Food Insecurity in Canada, 2021 (utoronto.ca) p. 13.

et 2021 du gouvernement du Canada et à d'autres mesures mises en place par le gouvernement du Québec. C'est également le taux de faible revenu le plus bas des personnes de moins de 18 ans (3 %) et des personnes de 18 à 64 ans (6 %), comparativement aux autres provinces. Toutefois, il se classe le deuxième derrière celui de Terre-Neuve-et-Labrador (4,7 %) pour les personnes âgées de 65 ans et plus (4,9 %)⁷.

Depuis plusieurs années, le taux d'assistance sociale est en baisse au Québec. En 2000, on comptait 432 867 prestataires adultes. Ce nombre a diminué pour atteindre 377 337 en 2010, puis 279 363 en 2020. Au mois de mai 2023, le nombre de prestataires adultes s'établissait à 273 739. Cette diminution s'explique en grande partie par le contexte de pénurie de main-d'œuvre causé par l'effet combiné de la croissance économique, jusqu'en 2020, et du vieillissement de la population. Cette baisse est aussi attribuable aux interventions du gouvernement du Québec dans le domaine de l'emploi ainsi qu'aux résultats des trois plans d'action gouvernementaux qui ont suivi l'adoption de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* en 2002. Toutefois, les adultes prestataires de l'assistance sociale sont de plus en plus éloignés du marché du travail. En mai 2023, les prestataires ayant une contrainte sévère à l'emploi représentaient 40,3 % de l'ensemble des adultes prestataires.

En répondant à ces enjeux, notamment par l'entremise du prochain plan de lutte contre la pauvreté et d'engagements dans son Plan d'action de développement durable 2023-2028, le Ministère contribuera à atteindre ces trois objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable : 3.1 Assurer une transition socio-écologique juste, 3.2 Valoriser l'égalité et la diversité de notre société et 4.3 Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes.

L'action communautaire : une composante essentielle du développement social et économique

Des milliers d'organismes communautaires contribuent au développement et au maintien du tissu social ainsi qu'à la vitalité des régions et à la satisfaction des besoins individuels. Pendant la pandémie, ils ont joué un rôle essentiel qui leur a permis de soutenir les personnes vulnérables. De plus, l'environnement dans lequel ils évoluent s'est considérablement transformé. Ils ont dû élargir leur offre de services afin de proposer des activités davantage en phase avec les réalités et les enjeux auxquels est confrontée la population. Au début de la pandémie (printemps 2020), 60,8 % des organismes ont connu des pertes de revenu liées aux activités d'autofinancement. Cette situation a fragilisé leur capacité à répondre aux besoins des personnes vulnérables, alors qu'ils agissent souvent en première ligne pour les soutenir.

En répondant à ces enjeux, notamment par l'entremise du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027, le Ministère contribuera à atteindre l'objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable 3.1 Assurer une transition socio-écologique juste.

Des attentes élevées pour un État exemplaire

La population est de plus en plus sensible aux changements climatiques et à la dégradation de son environnement. C'est pourquoi ses attentes sont élevées envers l'État afin qu'il s'engage à mettre en place des actions structurantes pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre ainsi que son impact sur l'environnement et la biodiversité.

Le Ministère compte ainsi passer à l'action en s'engageant à répondre à plusieurs objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable relatifs à l'exemplarité de l'État, tels que les objectifs 5.1 Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement, 5.3 Investir de façon durable au profit des Québécois, 5.4 Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable, 5.5 Effectuer une transformation numérique gouvernementale responsable, 5.7 Valoriser les matières résiduelles et 5.8 Opérer un changement vers des modes de déplacement plus durables.

7. STATISTIQUE CANADA (2023, mai). Tableaux 11-10-0135-01 et 11-10-0136-01. Compilation de la Direction de la recherche.

Plan d'action de développement durable

Chaque action est accompagnée des logos représentant les objectifs de développement durable 2030 auxquels elle répond.

Action 1 : Financer des projets visant le développement des compétences liées à la transition verte



Notre économie est en pleine transformation et les changements climatiques ne font qu'accélérer la transition vers une économie plus verte. Les employeurs doivent pouvoir compter sur une main-d'œuvre qualifiée et ayant les compétences requises pour exercer de nouveaux métiers verts et verdissants qui s'implantent dans notre économie, tels que conseiller ou conseillère en efficacité énergétique, technicien ou technicienne en agroenvironnement ou encore opérateur/technicien ou opératrice/technicienne en traitement de l'eau potable. C'est pourquoi le Ministère et la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) s'engagent à financer des projets visant le développement des compétences liées à la transition verte dans le cadre des programmes du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO).

Ces projets permettront de documenter les enjeux prioritaires, d'effectuer une veille prospective, d'identifier les besoins de formation, collectifs et transversaux aux secteurs d'activités, de réaliser des activités de concertation et des projets en développement des compétences liées à la transition verte. De plus, ils permettront aux comités sectoriels de main-d'œuvre d'obtenir un meilleur portrait des besoins de formation en matière de compétences vertes afin qu'ils développent les formations nécessaires à la transition verte des entreprises de leur secteur. L'aspect collectif de ces projets permettra de joindre un grand nombre d'entreprises ainsi que la main-d'œuvre qui les compose. Ces projets contribueront donc au sous-objectif gouvernemental d'assurer le développement des compétences vertes.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
1.2.1 Assurer le développement des compétences vertes	1.1 Montants versés annuellement dans des projets visant le développement des compétences liées à la transition verte (0 \$ en 2022-2023)	250 000 \$	250 000 \$	250 000 \$	250 000 \$	250 000 \$

Action 2 : Soutenir financièrement de nouveaux organismes communautaires



Comme souligné dans le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027, l'action communautaire occupe une place importante dans le développement économique et social du Québec. Elle joue un rôle structurant dans l'écosystème de solidarité sociale en contribuant au développement et au maintien du filet social. Par leurs valeurs, leur fonctionnement démocratique et leur enracinement dans les collectivités, les organismes communautaires contribuent également à la vitalité des régions et à la réponse aux besoins des individus. De plus, ils favorisent une plus grande équité et justice sociale au sein des communautés.

Compte tenu de leur apport à la société, le Ministère soutient financièrement des organismes communautaires par l'entremise des programmes administrés par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS). Ces programmes permettent notamment de soutenir

- des organismes communautaires en défense collective des droits dont les activités favorisent la vitalité du débat démocratique entourant les droits sociaux. Leurs actions facilitent la participation civique de groupes de citoyens et citoyennes se trouvant ou pouvant se retrouver en situation d'exclusion sociale;
- les corporations de développement communautaire pour favoriser le développement social local, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces corporations permettent notamment la concertation des organismes communautaires dans chaque territoire et elles sont un catalyseur de projets issus du milieu communautaire, en matière de lutte contre la pauvreté;
- les carrefours jeunesse-emploi qui accompagnent les jeunes de 16 à 35 ans dans leur démarche d'insertion sociale et économique, dans l'optique que ces jeunes réalisent leur potentiel et participent pleinement à la société;
- des projets ponctuels faisant l'objet d'une initiative sociale et communautaire.

Au cours des prochaines années, le Ministère s'engage à soutenir financièrement de nouveaux organismes communautaires afin de bonifier leurs retombées sur la société. Ainsi, cet engagement contribuera à répondre au sous-objectif relatif au soutien des groupes communautaires.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
3.1.2 Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale	2.1 Nombre d'organismes communautaires ayant bénéficié d'un soutien financier au cours de l'année par l'entremise des programmes du SACAIS (541 organismes en 2022-2023)	550	555	565	570	570
	2.2 Soutien financier octroyé annuellement aux organismes communautaires par le SACAIS (96,3 M\$ octroyés en 2022-2023)	98 M\$	108 M\$	118 M\$	122 M\$	122 M\$

Action 3 : Accompagner les personnes les plus vulnérables afin qu'elles intègrent le marché du travail de façon durable



En contexte de pénurie de main-d’œuvre, tous les efforts déployés pour maintenir le personnel à l’emploi et pour favoriser le retour des personnes issues des groupes sous-représentés sur le marché du travail sont de mise pour répondre à cet enjeu. De plus, l’amélioration de la situation économique des groupes sous-représentés réduit leur vulnérabilité face à la hausse accrue des coûts de la vie.

La difficulté de certains individus à intégrer et conserver un emploi est susceptible d’avoir de nombreux effets indésirables, dont l’isolement, la marginalisation, l’appauvrissement ou encore la diminution de l’estime de soi et de la confiance en sa capacité à intégrer un emploi de façon durable. Parmi eux, plusieurs enchaînent les emplois sans développer les compétences essentielles permettant de surmonter les difficultés inhérentes au marché du travail. Ces compétences leur permettraient d’accroître leur potentiel d’employabilité, de progresser dans une entreprise ou d’accéder à de meilleures conditions de travail. Le fait de ne pas pouvoir conserver un emploi signifie parfois le recours aux programmes d’assistance sociale. En offrant un accompagnement pour le maintien en emploi des personnes les plus vulnérables, et plus spécifiquement de la clientèle prestataire des programmes d’assistance sociale, le Ministère contribue à créer des conditions sécuritaires et favorables à l’intégration durable de tous et de toutes au marché du travail.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
3.2.3 Créer des conditions sécuritaires et favorables à l’intégration de tous au marché du travail	3.1 Proportion de participants aux interventions des services publics d’emploi, prestataires des programmes d’assistance sociale, s’étant maintenus en emploi pour une période d’au moins six mois suivant un retour en emploi (70,7 % en 2021-2022)	75 %	76 %	77 %	78 %	78 %

Action 4 : Intégrer en emploi les personnes ayant bénéficié d'une aide des services publics d'emploi



Une communauté en santé ne laisse personne derrière elle et favorise la contribution de tous et de toutes afin de la rendre plus prospère socialement et économiquement. La vitalité du territoire dépend notamment de la capacité des personnes à répondre à leurs besoins de base et à pouvoir intégrer un emploi qui tient compte de leur contexte socio-économique et de leurs contraintes à l'emploi. Les municipalités dévitalisées sont souvent caractérisées par un taux de chômage plus grand ainsi que des revenus plus faibles. C'est pourquoi le Ministère offre des services aux individus à la recherche d'un emploi, afin qu'ils puissent s'accomplir professionnellement.

Ainsi, pour appuyer le développement régional durable, le Ministère s'engage à intégrer en emploi les personnes ayant bénéficié d'une aide des services publics d'emploi (SPE). Ces services sont diversifiés et soutiennent les individus en les aidant, notamment, à rehausser ou développer leurs compétences afin de leur permettre d'occuper un emploi dans les secteurs offrant de bonnes perspectives d'emploi. Les SPE proposent également aux individus des services universels d'accueil et d'information sur le marché du travail ainsi que de l'aide à la recherche d'emploi, au placement et au maintien en emploi.

Les personnes qui font face à des obstacles, ou qui présentent des problématiques complexifiant leur intégration socioprofessionnelle, peuvent bénéficier de services spécialisés proposant une démarche structurée et un accompagnement personnalisé. Au terme de la démarche, les personnes ayant bénéficié des SPE ont développé leur autonomie et sont mieux outillées pour s'intégrer en emploi et s'y maintenir.

Les SPE sont offerts à tous les Québécois et Québécoises dans l'ensemble des régions du Québec, ce qui permet au Ministère d'appuyer de façon ambitieuse le développement régional durable.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
4.3.1 Appuyer le développement régional durable	4.1 Proportion de l'ensemble de la clientèle ayant bénéficié d'une aide des services publics d'emploi et qui a occupé un emploi dans un délai de trois mois (53,8 % en 2021-2022 ⁸)	56,5 %	57 %	58,5 %	60 %	60 %

8. La mesure de départ est basée sur l'année 2021-2022, puisque les résultats obtenus en 2022-2023 ont été établis à partir de données ayant des enjeux de fiabilité.

Action 5 : Évaluer la durabilité des interventions ministérielles



Dans un contexte où la recherche d'un développement durable est devenue un incontournable et que les attentes de la population envers le gouvernement sont grandes, il est impératif que le Ministère et la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) donnent l'exemple en diminuant l'effet négatif que pourraient avoir leurs interventions sur la société ou l'environnement et en accentuant les incidences positives de leurs activités.

Dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028, l'administration publique s'est engagée à évaluer la durabilité de 50 % de ses interventions en 2023-2024, 65 % en 2025-2026 et 80 % en 2027-2028. Étant donné que le Ministère a déjà atteint 66,6 % en 2022-2023, celui-ci s'engage à poursuivre l'évaluation de la durabilité de ses interventions qu'il juge structurantes. Il prévoit également d'améliorer son processus d'évaluation, ses outils et le suivi des évaluations, ce qui devrait lui permettre de dépasser significativement les cibles gouvernementales entre 2024 et 2026 tout en conservant la cible gouvernementale de 80 % en 2028. De plus, la CPMT s'engage à atteindre les mêmes cibles d'ici 2028.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	5.1 Proportion des interventions ministérielles ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité (66,6 % en 2022-2023)	70 %	73 %	75 %	78 %	80 %

Action 6 : Soutenir l'intégration de critères de durabilité dans les programmes de soutien financier normés



Par l'entremise de leurs programmes de soutien financier normés, les ministères et organismes gouvernementaux offrent un appui considérable aux individus, aux entreprises, aux organismes et aux autres organisations afin de répondre à leurs besoins. Quoique la plupart de ces programmes répondent bien aux besoins de leurs clientèles, ils n'incluent pas toujours des critères écoconditionnels ou écoresponsables favorisant la considération environnementale dans le soutien financier accordé. Dans le but de rendre plus durable ce financement, le gouvernement s'est doté d'une orientation visant à intégrer graduellement des critères de durabilité, notamment de nature environnementale, dans ses programmes de soutien financier normés. Les programmes visés par cette orientation sont ceux qui sont normés en vertu du Règlement sur la promesse et l'octroi de subvention. En raison de ce règlement, les programmes de plus de 50 000 \$, sauf exception, doivent être conformes aux normes du Secrétariat du Conseil du Trésor.

En date du 1^{er} avril 2023, le Ministère gérait sept programmes de soutien financier normés ayant pour la plupart une vocation sociale ou, dans de rares cas, une vocation à la fois économique et sociale. De ceux-ci, on dénombre deux programmes relatifs à l'emploi, deux autres liés à l'aide sociale et à l'aide à la population ukrainienne, ainsi que trois programmes offrant du soutien financier en matière d'action communautaire et bénévole.

Le Ministère s'engage à intégrer des critères de nature environnementale dans deux de ses programmes au cours des cinq prochaines années, soit dans les programmes pour lesquels il serait pertinent de le faire. En effet, l'ajout de critères environnementaux ne s'applique pas facilement dans un contexte d'aide de dernier recours. De plus, le Ministère s'est engagé à offrir davantage d'autonomie aux organismes communautaires, ainsi qu'un allègement de leur reddition de comptes lorsqu'ils demandent du financement. Ainsi, cet engagement permettra d'accroître la part des programmes gouvernementaux normés qui incluent des critères de durabilité.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.3.4 Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	6.1 Proportion de programmes de soutien financier durable (0 % en 2022-2023)	12 %	12 %	25 %	25 %	25 %

Action 7 : Accroître la part des acquisitions responsables liées à un contrat



Le pouvoir d'achat du gouvernement du Québec est significatif, soit plus de 14,9 milliards de dollars en 2020-2021⁹. Il est donc primordial que l'administration publique encourage les entreprises responsables et innove en privilégiant les acquisitions qui respectent des critères responsables tels que l'achat local, le commerce équitable, la réutilisation, etc. Ainsi, la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 a établi comme objectif d'utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable.

En réponse à ces orientations gouvernementales, le Ministère a revu en 2022-2023 le processus de prise en compte des critères responsables dans l'attribution de ses contrats. Afin d'accroître ses acquisitions responsables liées à un contrat au cours des prochaines années, le Ministère ira plus loin en validant l'intégration des critères responsables pour ce type d'acquisitions. En visant les acquisitions liées à un contrat, le Ministère a fait le choix délibéré de concentrer ses efforts sur les acquisitions ayant le plus de retombées pour l'organisation et la société. La validation de l'intégration des critères permettra, d'une part, d'accroître la fiabilité de la donnée sur la proportion d'acquisitions responsables et, d'autre part, de cerner les besoins d'information et d'accompagnement des personnes responsables des achats qui contribueront au fil du temps à accroître la part de leurs acquisitions responsables.

Les cibles établies par le Ministère sont conformes à celles présentes dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028. Sachant que les acquisitions responsables du Ministère représentaient 14,4 % de ses acquisitions en 2022-2023, les cibles proposées sont ambitieuses et nécessiteront des efforts importants pour les atteindre.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.4.1 Accroître la part des acquisitions responsables	7.1 Proportion des acquisitions responsables liées à un contrat (14,4 % en 2022-2023)	20 % du nombre d'acquisitions	25 % du nombre d'acquisitions	35 % du nombre d'acquisitions	45 % du nombre d'acquisitions	50 % du nombre d'acquisitions

9. SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR (2022). Statistiques sur les contrats des organismes publics 2020-2021. Disponible en ligne : https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/faire_affaire_avec_etat/rapport-statistiques_2021.pdf (document consulté le 2 mai 2023).

Action 8 : Améliorer la maturité numérique responsable



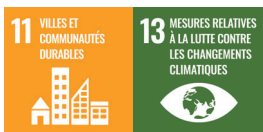
La transformation numérique est un incontournable pour l’administration publique, car elle lui permet d’être plus performante et d’offrir des services en ligne à la population. Toutefois, ces nouvelles technologies nécessitent beaucoup de ressources pour les produire. Elles sont également énergivores et génèrent beaucoup de déchets, notamment des gaz à effet de serre. En raison de ces enjeux, la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 présente un objectif favorisant la transformation numérique gouvernementale responsable. De plus, des travaux ont été réalisés par le ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en collaboration avec l’Université Laval. Ces travaux avaient pour objectif d’offrir aux ministères et organismes un bilan de leur maturité numérique, ainsi que des outils favorisant les meilleures pratiques responsables en numérique.

À partir des outils fournis par le MELCCFP, le Ministère s’engage à améliorer la maturité numérique responsable, notamment en mettant en place un cadre de référence limitant l’empreinte environnementale de ses systèmes numériques. Cet engagement outillera de façon concrète le Ministère afin de rehausser son indice de maturité numérique responsable et d’augmenter la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux. En rehaussant le niveau de maturité numérique responsable¹⁰ du Ministère de deux niveaux sur cinq ans, soit de « modéré » à « avancé », il sera possible de répondre ambitieusement aux objectifs gouvernementaux.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.5.1 Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	8.1 Indice de maturité numérique responsable (38,6 % niveau modéré en 2021-2022)	40 % Niveau intermédiaire	45 % Niveau intermédiaire	50 % Niveau intermédiaire	55 % Niveau intermédiaire	60 % Niveau avancé

10. Il existe cinq niveaux de maturité numérique responsable : émergent, modéré, intermédiaire, avancé, expert.

Action 9 : Soutenir les travaux de la Société québécoise des infrastructures menant à l'obtention d'attestations ICI on recycle +



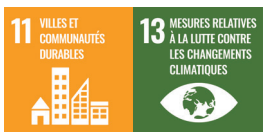
Avec l'augmentation de la population mondiale et de la consommation, il est essentiel de revoir notre façon de gérer nos matières résiduelles afin de protéger l'environnement et la santé de la population. Une saine gestion des matières résiduelles, c'est l'affaire de tous, incluant celle de l'État. C'est pourquoi la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 a pour objectif d'accroître la performance de la gestion des matières résiduelles dans les bureaux gouvernementaux, car ceux-ci ont le potentiel, par leur nombre et leur taille, de contribuer significativement à l'atteinte des cibles nationales.

Pour ce faire, le respect de la hiérarchie des 3RV-E est préconisé afin de réduire à la source la quantité de déchets produits et de valoriser les matières résiduelles par le réemploi, le recyclage et le compostage. Ainsi, il est attendu des ministères et organismes qu'ils mettent en place la collecte des matières recyclables et des matières organiques dans les édifices gouvernementaux et qu'ils bonifient ou adaptent leurs équipements de récupération, de tri et de manutention de manière à en accroître la capacité de gestion et à réduire les quantités éliminées. En matière de suivi de la performance, il est aussi attendu que davantage d'établissements soient reconnus par le programme ICI on recycle + (IOR+) de RECYC-QUÉBEC, lequel favorise le principe des 3RV-E.

Pour répondre à l'atteinte des cibles gouvernementales, le Ministère s'engage à collaborer avec la Société québécoise des infrastructures (SQI) dans sa démarche d'obtention d'attestations IOR+ pour les édifices visés par la SQI et occupés par le Ministère. Cette collaboration consistera notamment à informer les membres du personnel du Ministère, des changements apportés aux installations ou à la collecte des matières résiduelles et de les sensibiliser aux meilleures pratiques dans ce domaine. De plus, le Ministère prévoit d'évaluer d'ici le 31 mars 2025 la possibilité d'obtenir d'autres attestations IOR+. Le cas échéant, une nouvelle action pourrait être ajoutée à ce plan d'action pour contribuer davantage à l'accroissement de la performance de la gestion des matières résiduelles de l'État.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	9.1 Nombre de bureaux du Ministère ayant obtenu une attestation ICI on recycle + (0 bureau en 2022-2023)	0	2	2	2	2

Action 10 : Optimiser les installations favorisant le transport actif lors de projets immobiliers



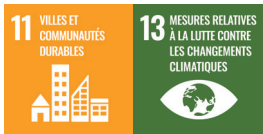
Les changements climatiques font maintenant partie de notre quotidien et causent bien des ennuis aux Québécoises et Québécois, que ce soit par les événements météorologiques extrêmes qu'ils engendrent, l'érosion des berges, la perte de biodiversité, etc. Les changements climatiques sont le résultat d'une trop grande quantité de gaz à effet de serre émise dans l'atmosphère. Afin d'atténuer les impacts des changements climatiques, il est impératif de réduire nos émissions de gaz à effet de serre pour ralentir la progression de ce phénomène. En 2019, la principale source de gaz à effet de serre était le secteur des transports qui a généré à lui seul 43,3 % des émissions sur le territoire québécois¹¹.

En réponse à cet enjeu, le Ministère souhaite augmenter le pourcentage de son personnel se déplaçant selon un mode de transport actif tel que la marche ou le vélo. Pour ce faire, il s'engage à optimiser ses installations favorisant le transport actif (supports à vélo, vestiaires, douches, etc.) dans ses bureaux lors de projets immobiliers, particulièrement dans le cadre des projets de milieu de travail axé sur les activités (MTAA). Étant donné que le Ministère occupe 173 bureaux à travers la province et qu'aucun effort concerté n'a été réalisé ces dernières années en matière d'installations favorisant le transport actif, il s'agit d'une contribution importante à l'objectif d'accroître la part modale du transport actif chez les membres du personnel de l'État.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.8.2 Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo des employés de l'État	10.1 Proportion des bureaux dont les installations favorisant le transport actif ont été optimisées lors de projets immobiliers. (0 % en 2022-2023)	3 %	6 %	9 %	12 %	15 %

11. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. 2021. Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2019 et leur évolution depuis 1990. Disponible en ligne : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2019/inventaire1990-2019.pdf> (document consulté le 19 octobre 2022).

Action 11 : Favoriser le transport actif, le transport collectif et les solutions de rechange à l'auto solo



Dans la poursuite de ses efforts pour réduire la pollution atmosphérique générée par les émissions de gaz à effet de serre, le Ministère s’engage à favoriser le transport actif, le transport collectif et les solutions de rechange à l’auto solo en offrant à son personnel des outils d’échange et d’information pour favoriser ces modes de déplacement. Ces outils pourront, par exemple, faciliter le jumelage pour le covoiturage et faire connaître l’offre de services pour le transport collectif ainsi que les installations facilitant l’utilisation du transport actif comme le vélo.

Compte tenu de la diversité des services offerts d’une région à l’autre, cette initiative nécessitera des efforts importants pour répertorier, mettre à jour et promouvoir les outils disponibles. Cet engagement du Ministère devrait cependant contribuer à augmenter le pourcentage du personnel qui utilise un mode de transport actif, collectif ou une solution de rechange à l’auto solo pour se rendre au travail.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.8.2 Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l’auto solo des employés de l’État	11.1 Proportion du personnel qui utilise régulièrement un mode de transport actif, collectif ou une solution de rechange à l’auto solo (Pas de mesure de départ)	15 %	17 %	19 %	21 %	23 %

Tableau synoptique

Sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
1.2.1 Assurer le développement des compétences vertes	1 Financer des projets visant le développement des compétences liées à la transition verte	1.1 Montants versés annuellement dans des projets visant le développement des compétences liées à la transition verte (0 \$ en 2022-2023)	250 000 \$	250 000 \$	250 000 \$	250 000 \$	250 000 \$
3.1.2 Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale	2 Soutenir financièrement de nouveaux organismes communautaires	2.1 Nombre d'organismes communautaires ayant bénéficié d'un soutien financier au cours de l'année par l'entremise des programmes du SACAIS (541 organismes en 2022-2023)	550	555	565	570	570
		2.2 Soutien financier octroyé annuellement aux organismes communautaires par le SACAIS (96,3 M\$ octroyés en 2022-2023)	98 M\$	108 M\$	118 M\$	122 M\$	122 M\$

Sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
3.2.3 Créer des conditions sécuritaires et favorables à l'intégration de tous au marché du travail	3 Accompagner les personnes les plus vulnérables afin qu'elles intègrent le marché du travail de façon durable	3.1 Proportion de participants aux interventions des services publics d'emploi, prestataires des programmes d'assistance sociale, s'étant maintenus en emploi pour une période d'au moins six mois suivant un retour en emploi (70,7 % en 2021-2022)	75 %	76 %	77 %	78 %	78 %
4.3.1 Appuyer le développement régional durable	4 Intégrer en emploi les personnes ayant bénéficié d'une aide des services publics d'emploi	4.1 Proportion de l'ensemble de la clientèle ayant bénéficié d'une aide des services publics d'emploi et qui a occupé un emploi dans un délai de trois mois (53,8 % en 2021-2022)	56,5 %	57 %	58,5 %	60 %	60 %
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	5 Évaluer la durabilité des interventions ministérielles	5.1 Proportion des interventions ministérielles ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité (66,6 % en 2022-2023)	70 %	73 %	75 %	78 %	80 %

Sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.3.4 Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	6 Soutenir l'intégration de critères de durabilité dans les programmes de soutien financier normés	6.1 Proportion de programmes de soutien financier durable (0 % en 2022-2023)	12 %	12 %	25 %	25 %	25 %
5.4.1 Accroître la part des acquisitions responsables	7 Accroître la part des acquisitions responsables liées à un contrat	7.1 Proportion des acquisitions responsables liées à un contrat (14,4 % en 2022-2023)	20 % du nombre d'acquisitions	25 % du nombre d'acquisitions	35 % du nombre d'acquisitions	45 % du nombre d'acquisitions	50 % du nombre d'acquisitions
5.5.1 Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	8 Améliorer la maturité numérique responsable	8.1 Indice de maturité numérique responsable (38,6 % niveau modéré en 2021-2022)	40 % Niveau intermédiaire	45 % Niveau intermédiaire	50 % Niveau intermédiaire	55 % Niveau intermédiaire	60 % Niveau avancé
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	9 Soutenir les travaux de la Société québécoise des infrastructures menant à l'obtention d'attestations ICI on recycle +	9.1 Nombre de bureaux du Ministère ayant obtenu une attestation ICI on recycle + (0 bureau en 2022-2023)	0	2	2	2	2

Sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.8.2 Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo des employés de l'État	10 Optimiser les installations favorisant le transport actif lors de projets immobiliers	10.1 Proportion des bureaux dont les installations favorisant le transport actif ont été optimisées lors de projets immobiliers (0 % en 2022-2023)	3 %	6 %	9 %	12 %	15 %
5.8.2 Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo des employés de l'État	11 Favoriser le transport actif, collectif et les solutions de rechange à l'auto solo	11.1 Proportion du personnel qui utilise régulièrement un mode de transport actif, collectif ou une solution de rechange à l'auto solo (Pas de mesure de départ)	15 %	17 %	19 %	21 %	23 %

